

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 12 / 1^{er} novembre 2010 /

VSIG avec cépage ou millésime

Point d'information

• Dans l'attente de la parution prochaine du décret en Conseil d'État, le Conseil spécialisé de la filière viticole, réuni le 20 octobre dernier, a été informé sur l'architecture générale du dispositif relatif à l'agrément des opérateurs et à la certification des vins sans indication géographique (VSIG), avec cépage ou millésime pour la campagne 2010/11. La responsabilité de l'opérateur est désormais renforcée. Ce dernier s'assure de la véracité des informations relatives au cépage ou au millésime ainsi que de leur traçabilité. Ce dispositif s'applique sans distinction aux vins produits en France et dans les autres États membres. Un contrôle documentaire garantit les informations relatives à la traçabilité du cépage ou du millésime, à tous les stades de la production.

À cette fin, des contrôles remontants sont mis en place auprès des fournisseurs. Nous reviendrons sur cet important dossier dans un prochain numéro de *Viticultures*S.

Tableau de bord vin

Octobre 2010

• À l'occasion du Conseil spécialisé, FranceAgriMer a mis à la disposition des professionnels les dernières données disponibles dans ses services sur la conjoncture viticole : bilan de la campagne 2009/10 pour les marchés à la production (à fin juillet 2010) et premières tendances de l'activité du début de la campagne 2010/11 (à fin septembre 2010).

*Le tableau de bord d'octobre 2010 vous est communiqué avec ce numéro de Viticultures*S.

COTATIONS DES VINS

Un nouveau dispositif en préparation

LE CONSEIL SPÉCIALISÉ DE LA FILIÈRE VITICOLE A EXAMINÉ UN PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT D'UN DISPOSITIF DE COTATION DE VIN. POINT D'INFORMATION.

La réglementation communautaire prévoit depuis plusieurs années une obligation de cotation des vins, avec des bases juridiques et des modalités qui ont évolué au fil du temps. Pour la Commission européenne, ces dispositions s'inscrivent dans l'objectif général de suivi économique du secteur, en organisant plus particulièrement un suivi de l'évolution des prix des vins des principaux pays producteurs. Les informations de prix fournies à la Commission contribuent ainsi à alimenter ses réflexions et propositions concernant les orientations structurelles de la filière.

Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a indiqué aux autorités communautaires que, pour la France, cette mission serait assurée par FranceAgriMer, qui remplit déjà des missions de cette nature. L'établissement est donc désigné comme la source publique rassemblant les informations relatives à la constatation des prix sur une sélection limitée de marché représentative des vins français rouges et blancs.

Ces cotations s'appuient largement sur un système de visa et d'enregistrement des contrats d'achat de vin, comme c'était le cas dans le précédent dispositif français. Le nouveau dispositif national de collecte des informations de transaction et de cotation a pour ambition de consolider le procédé, afin que la France, dans le cadre de la nouvelle réglementation, puisse répondre à la demande de la Commission. Sa mise en œuvre est instaurée par décret du ministre de l'Agriculture. Dans le cadre de l'élargissement des missions dévolues aux interprofessions en matière de suivi économique, le visa et l'enregistrement des transactions sont désormais confiés à l'interprofession compétente ou, à défaut, à FranceAgriMer. Les informations collectées par les interprofessions sont communiquées à l'établissement pour la réalisation de cotations qui seront ensuite mises à la disposition de la Commission. Une liste des produits concernés par le visa des transactions sera fixée par arrêté interministériel. Les modalités de la communication des informations nécessaires à la réalisation et au mode de calcul des cotations seront établies par une décision du directeur de FranceAgriMer. Compte tenu de la spécificité du marché des vins sans indication géographique et du marché des vins à indication géographique, des commissions de cotation pourront être mises en place en région.

Gouvernance de la filière

Nouvelle mission pour Jérôme Despey

• En novembre 2009, Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, a confié une mission à Jérôme Despey, président du Conseil Spécialisé vins de FranceAgriMer. Objectif : rechercher, à l'échelle des bassins, des regroupements ou des évolutions interprofessionnelles en cohérence avec les enjeux territoriaux et économiques de ces bassins. À la suite de cette mission, un rapport a été remis au ministre le 19 avril dernier. Il préconise le renforcement de l'interprofession unique pour les vins sans indication géographique, le maintien des dix bassins viticoles, la réduction au cas par cas du nombre d'interprofessions par bassin, le développement de la coopération entre interprofessions. Le ministre a souhaité que le travail entrepris en collaboration avec les Conseils de bassin soit poursuivi, afin que les conclusions du rapport de Jérôme Despey, en matière de gouvernance, soient traduites en un plan d'actions. Une synthèse des plans d'actions des Conseils de bassin est attendue pour février 2011.

AGENDA

- > 09 novembre : groupe de travail permanent du Conseil promotion vins
- > 16 novembre : Conseil d'administration de FranceAgriMer
- > 17 novembre : Conseil spécialisé de la filière viticole
- > 19 novembre : Comité de pilotage de l'expérimentation nationale
- > 29 novembre : Comité bois & plants de FranceAgriMer (Bordeaux)
- > 1^{er} décembre : Comité des produits cidricoles de FranceAgriMer (Bordeaux)
- > du 30 novembre au 2 décembre : FranceAgriMer sera présent à Vinitech-Sifel (Bordeaux)

VALORISATION DES SOUS-PRODUITS DE VINIFICATION

Mise en place d'un programme national d'expérimentation

À la suite de difficultés rencontrées sur la distillation des sous-produits de la vinification, et plus particulièrement dans les régions fortement productrices de vins blancs, les organisations professionnelles ont plaidé auprès du président du Conseil spécialisé la mise en place d'une expérimentation nationale sur les modes de valorisation des sous-produits de la vinification (marcs, bourbes, lies). Cette expérimentation nationale, avec comme perspective une éventuelle fin du régime des prestations viniques en 2013, doit permettre d'évaluer l'intérêt de toutes les voies de valorisation des sous-produits vinicoles en termes techniques, environnementaux et économiques.

Elle aura aussi comme objectif de dresser la cartographie des filières de valorisation aujourd'hui en place.

Les premières voies de valorisation des sous-produits vinicoles identifiées sont maintenant connues :

- > réduction du volume des sous-produits liquides par des techniques séparatives et devenir des sous-produits et déchets issus de la réduction des volumes, à l'exclusion de toute valorisation marchande des filtrats ;
- > épandage direct sur terres agricoles ;
- > compostage et co-compostage des sous-produits vinicoles, puis épandage des composts obtenus ;
- > distillation et valorisation de sous-produits de la distillation (alcools, cellulose et hémicellulose, tanins, huile de pépins de raisin...) ;
- > méthanisation ;
- > pyrogazéification.

Les analyses bibliographiques réalisées dans le cadre de cette expérimentation permettront d'identifier d'autres filières majeures de valorisation. De plus, pour réduire les impacts environnementaux et économiques des sous-produits viniques, le programme de recherche permettra de développer des partenariats régionaux, en mettant en réseau des acteurs de la filière avec les professionnels locaux de la gestion des déchets. .

Des projets régionaux seront envisagés sur la base de données scientifiques et techniques acquises dans le cadre de ce programme qui, au cours de sa réalisation, pourra s'ouvrir à d'autres acteurs.

Un comité de pilotage sera chargé de suivre les avancées des travaux liés à la réalisation de ce programme d'expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits vinicoles.

Huit typologies régionales représentatives de l'ensemble du vignoble français été identifiées :

- > vins rouges : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Beaujolais ;
- > vins blancs : Champagne, Alsace, Muscadet ;
- > vins rosés : Provence.

Le programme a débuté en septembre 2010. Il est prévu pour une durée de 36 mois.

Pour plus d'information : tarek.mhiri@franceagrimer.fr



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Viticultures est une publication de la direction Animation des filières de FranceAgriMer. Responsable de publication : **Éric Rosaz**. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. Clause de non-responsabilité : la délégation « Vins » s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Tableau de bord

> Le tableau de bord de la filière Vins de FranceAgriMer

octobre 2010

Marchés à la production vrac

	Volumés*		
	Rouges	Rosés	Blancs
Vins de France (SIG)	↘ (-3%)	↘ (-3%)	↗ (+48%)
Vins de France (SIG) cépage	ns	ns	ns
Vins de France IGP	↗ (+14%)	↗ (+16%)	↘ (-8%)
Vins de France IGP cépages	↗ (+26%)	↗ (+29%)	↘ (-5%)
Vins de France AOC	↗	↗	↗

(*) Évolution des échanges cumulés par rapport à 8 mois de campagne 2008/09.

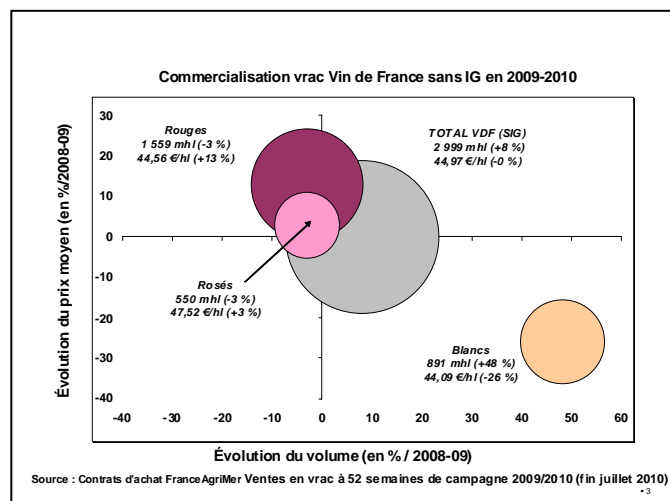
	Prix*		
	Rouges	Rosés	Blancs
Vin de France (SIG)	↗ (+13%)	↗ (+3%)	↘ (-26%)
Vin de France (SIG) cépage	ns	ns	ns
Vins de France IGP	↗ (+3%)	↔ (+0%)	↘ (-3%)
Vins de France IGP cépages	↘ (-2%)	↔ (-0%)	↘ (-1%)
Vins de France AOC	↘	↔	↘

(*) Évolution des prix moyens pondérés par rapport à 8 mois de campagne 2008/09.

Source : contrats d'achat FranceAgriMer et Inter Oc.

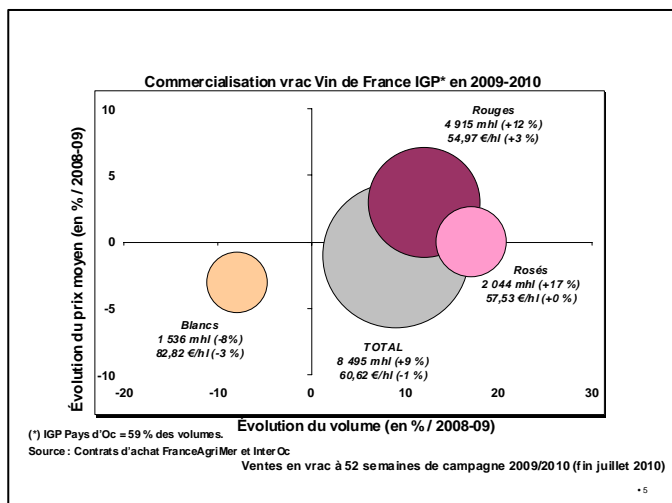
Fin juillet 2010 (52 semaines de campagne 2009/10), les ventes cumulées de vin de France sans indication géographique s'élèvent, toutes couleurs confondues, à 3,0 millions d'hl, ce qui traduit une hausse des transactions de 8 % (-3 % en rouge ; +48 % en blanc) par rapport à la campagne 2008/09.

En relation avec les volumes mis en marché dans chacune des couleurs, les prix moyens de ces vins connaissent aussi des évolutions très différenciées par rapport à 2008/09 : en hausse de 10 % en rouge/rosé à 3,69 €/hl (45,33 €/hl) de moyenne sur la campagne ; en forte baisse de 26 % en blanc avec 3,90 €/hl (44,09 €/hl).

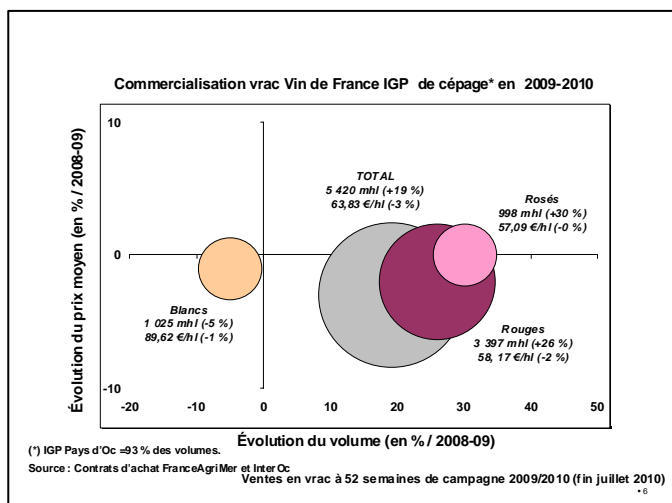


La campagne de commercialisation vrac des vins de France à indication géographique protégée se termine sur une note d'ensemble plus positive que lors de la campagne précédente avec des échanges cumulés qui s'établissent, toutes couleurs confondues, à 8,5 millions d'hl, en hausse de 8 % par rapport à 2008/09 (+14 % sur les rouges ; -8 % sur les blancs).

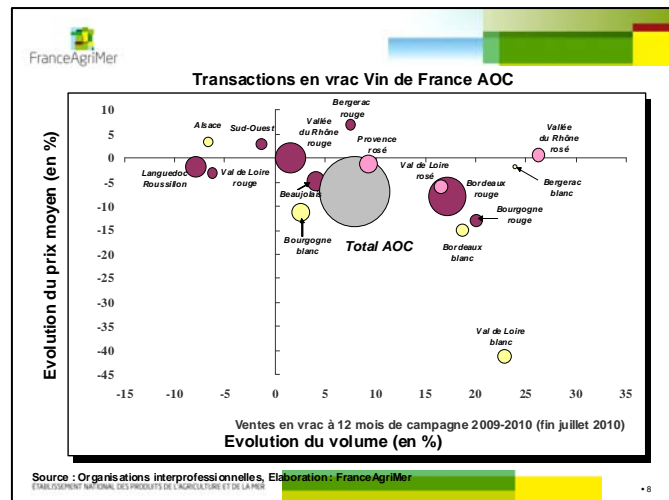
De manière cohérente avec l'activité de ce segment du marché par couleur, le prix moyen de ces vins s'établit à 55,72 €/hl pour les vins rouges/rosés, en légère hausse de 2 % par rapport à la campagne précédente. Avec 82,82 €/hl de moyenne sur l'ensemble de la campagne, les blancs sont par contre en baisse de 3 % par rapport à 2008/09.



L'orientation favorable des ventes des vins à indication géographique protégée de la campagne 2009/10 s'explique beaucoup par la bonne reprise des ventes de ces vins mentionnant des cépages rouges ou rosés (4 395 mhl ; + 27 % / à 52 semaines 2008/09). Les ventes cumulées de vins à IGP mentionnant un cépage blanc (1 025 mhl) sont pour leur part en recul de 5 % par rapport à 2008/09. Parallèlement à cette évolution des ventes, la valorisation moyenne des vins à IGP de cépage reste relativement stable par rapport à 2008/09 s'établissant à 57,92 €/hl en rouge/rosé (- 1 % / à fin juillet 2009) et à 89,61 €/hl en blanc (- 1 % / 52 semaines 2008/09).



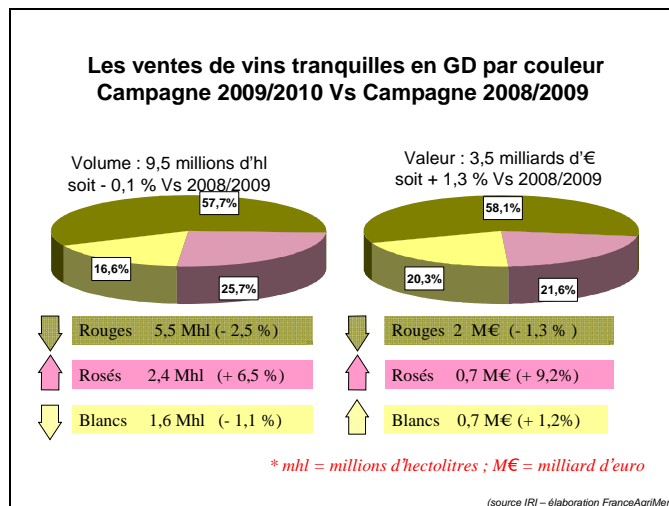
Sur l'ensemble de la campagne 2009/10, l'évolution du marché vrac des appellations d'origine contrôlée traduit une certaine amélioration des ventes en volume. De manière générale, les prix moyens des différentes appellations restent par contre inférieurs ou juste comparables à ceux de la campagne précédente.



Consommation

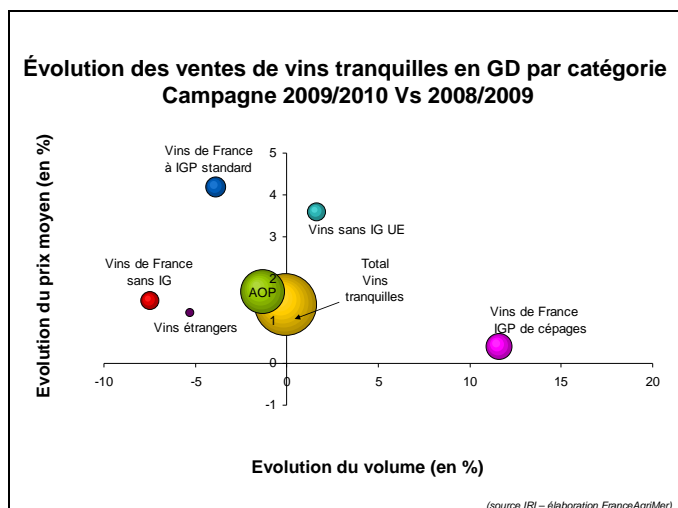
Pendant la campagne 2009/10, les ventes de vins tranquilles en grande distribution (hors hard discount) représentent 9,5 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros, ce qui correspond à une stabilité en volume (- 0,1 %) et une hausse en valeur (+ 1,3 %) par rapport à la campagne 2008/09.

Ces variations s'inscrivent dans un contexte d'augmentation du prix moyen de vente de + 1,4 % par rapport à 2008/09, soit à 3,7 €/litre.



Contrairement aux vins rouges, les ventes de vins rosés continuent à progresser, en volume comme en valeur.

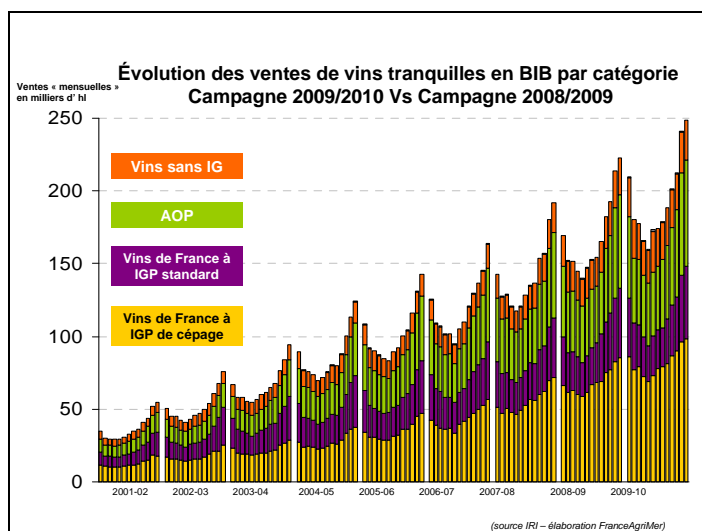
Du côté des vins blancs, le prix moyen de vente en hausse de + 2,3 % vs 2008/09 (soit 4,5 €/litre) compense la baisse des volumes, d'où un résultat positif en valeur.



En termes de catégories, les ventes des vins de France à IGP progressent (+ 4,9 % en volume et + 7,5 % en valeur), essentiellement tirées par les bonnes performances des vins de France à IGP de cépages (+ 11,6 % en volume et + 12,1 % en valeur).

Les ventes de vins de France sans IG enregistrent des baisses en volume (- 7,5 %) et en valeur (- 6,1 % vs 2008/09), tandis que celles des VSIG de l'UE augmentent de + 1,6 % en volume et + 5,3 % en valeur par rapport à la campagne précédente.

S'agissant des AOC, les ventes reculent en volume (4,9 millions d'hl soit - 1,3 % vs 2008/09) mais augmentent en valeur (2,5 milliards d'€ soit + 0,3 %) sous l'effet du prix moyen en hausse de + 1,7 % à 5,1 €/litre.



Le développement des ventes de vins tranquilles en bag in box se poursuit : 2,5 millions d'hectolitres se sont vendus en grande distribution au cours de la campagne 2009/10, soit une hausse de + 12,8 % en volume vs 2008/09, pour un chiffre d'affaires de 578,4 millions d'€ (+ 14,4 %).

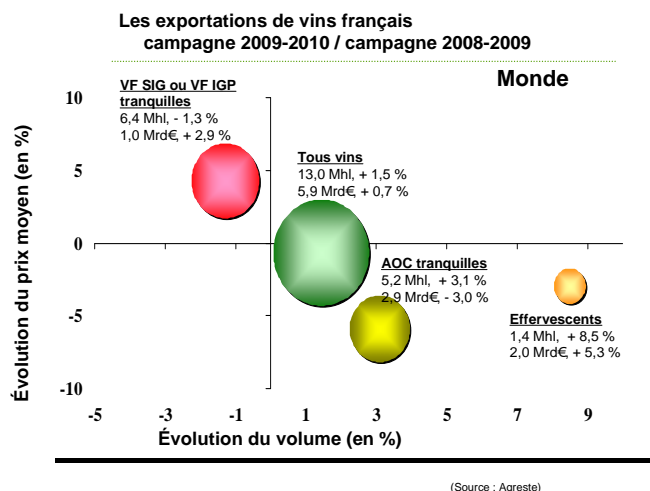
Le poids du bag in box dans les ventes de vins tranquilles en grande distribution s'établit, pour la campagne 2009/10, à 26,4 % en volume et 16,6 % en valeur.

Enfin, à signaler également la croissance des ventes sous marques de distributeurs (MDD) : au cours de la campagne 2009/10, le poids de ce segment dans les ventes de vins tranquilles s'établit, en volume, à 36,8 % (+ 3,2 % vs 2008/2009) et, en valeur, à 27,8 % (+ 4,7 %).

Source : panels de distributeurs IRI

Commerce extérieur

Pour la campagne 2009/10, les **exportations françaises de vins** vers le monde enregistrent une légère hausse en volume et en valeur. Le détail par produit n'est évidemment pas homogène.

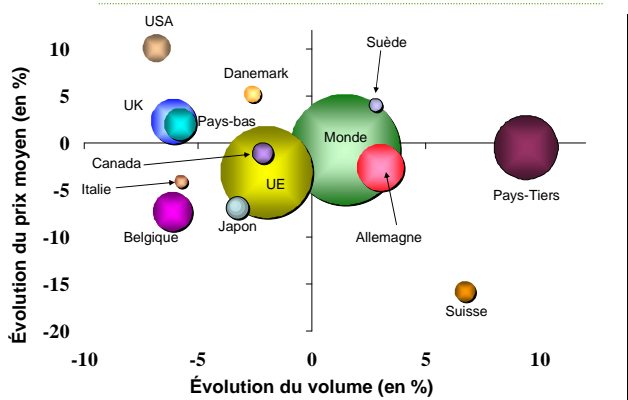


Les exportations françaises de vins renouent avec la croissance depuis le début de 2010. Celles-ci ont atteint 3,2 milliards d'euros sur les sept premiers mois de l'année (+ 12 % par rapport à la même période de 2009) et 5,9 milliards d'euros pour la campagne soit + 0,7 %.

Les vins effervescents connaissent un redressement sur la campagne 2009/10, avec une hausse de 5 % en valeur, et 9 % en volume. Mais ces chiffres sont à relativiser du fait des fortes baisses des exportations en 2009 et de l'importance du deuxième semestre dans les expéditions.

Les vins tranquilles rebondissent également par rapport à la campagne précédente. Les vins AOC connaissent une légère progression avec des exportations en hausse de 3 % en volume pour une baisse de 3 % en valeur, on note cependant une reprise depuis début 2010. Les VF IGP et VF SIG enregistrent une légère baisse des exportations en volume (- 1 %) et une hausse en valeur (+ 3 %).

Les exportations françaises de vins (en volume)
campagne 2009-2010 / campagne 2008-2009

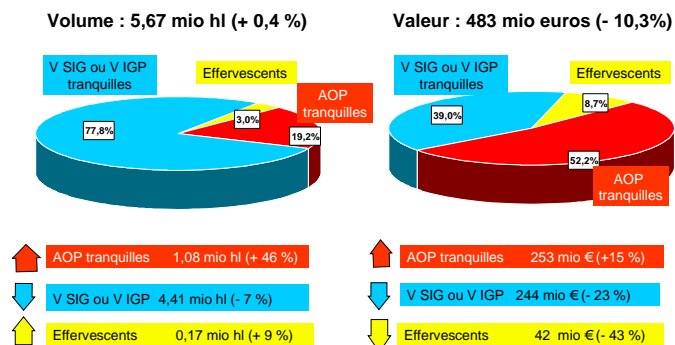


(Source : Agreste)

Globalement, le prix moyen de la France vers ses principaux clients est resté stable (- 0,7 %) avec 4,53 €/l sur la campagne 2009/10 contre 4,57 €/l pour la campagne 2008/09.

Si les exportations vers les pays tiers sont encourageantes (en particulier pour la Chine, Hong Kong et Singapour), la reprise au sein de l'Union européenne est plus mitigée, en particulier, le Royaume-Uni et l'Allemagne, nos principaux marchés européens.

Importations 2009/2010: le marché par catégories



(Source : Agreste)

Les importations françaises de vins pour la campagne 2009/10 ont avoisiné 5,67 millions d'hl.